

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 973

présenté par

Mme Louwagie et M. Lurton

à l'amendement n° 249 de Mme Poletti

APRÈS L'ARTICLE 33

Substituer aux mots:

« de l'article 55 de la loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale pour 2014 »

les mots :

« des articles L.162-4-5 et L.162-8-1 du code de la sécurité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il s'agit de viser les articles correspondants du code de la sécurité sociale.